



Faut grave es qu'il peut obtenir la nationalité française?

Par **Sylvie**, le **27/09/2011** à **21:20**

Bonjour,

Un homme qui a la carte séjour 10 ans quand il était jeune il a tapé un policier : prison 6 mois.

Maintenant il est marie et a des enfants. Est-ce qu'il peut demander la nationalité française ou non ? Sa femme et ses enfants aussi ? Quels sont les droits obtenir nationalité ?

Par **amajuris**, le **27/09/2011** à **21:53**

bjr,

" La naturalisation est un des modes d'acquisition de la nationalité française.

Contrairement à la déclaration, ce n'est pas un droit. Elle est soumise à la décision discrétionnaire de l'administration qui peut la refuser même si les conditions sont réunies.

Les conditions sont liées notamment à la régularité du séjour en France, à l'intégration dans la communauté française, à l'absence de condamnations pénales."

cdt

Par **mimi493**, le **27/09/2011** à **22:00**

Rien ne l'empêche de demander, mais il peut avoir un refus